

MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA FORMATION À DISTANCE (FAD)
Master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » MEEF 1^{er} degré
Deuxième année
Année 2023-2024
INSPÉ académie de Créteil

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

INFORMATIONS RELATIVES À LA MODALITÉ DE FORMATION À DISTANCE

Ce document est destiné aux étudiants qui sont inscrits en Master MEEF 2^{ème} année selon la modalité de formation à distance. Il apporte un cadrage sur lequel les étudiants doivent s'appuyer pour organiser leur année universitaire, dont l'ensemble des enseignements est décrit dans la brochure ECA/SOPA/AED 2^{ème} année.

I. Les conditions de formation

L'étudiant doit disposer d'un ordinateur avec une connexion internet suffisamment rapide et d'un matériel adapté : casque, micro et webcam.

Il doit également savoir utiliser un ordinateur pour envoyer et recevoir des messages, enregistrer et publier des documents sur la plateforme de formation, paramétrer son ordinateur pour participer aux classes virtuelles.

➔ **Date butoir de l'inscription administrative : le 2 octobre 2023**

Après son inscription administrative, l'étudiant doit activer son compte numérique (adresse mail UPEC, EPREL... cf. Guide de l'étudiant disponible sur le site internet de l'Inspé). Il doit OBLIGATOIREMENT utiliser l'adresse mail UPEC pour communiquer avec les enseignants et le personnel administratif. Il s'engage à consulter chaque jour sa boîte mail pour récupérer les informations transmises par les enseignants.

L'Inspé de l'académie de Créteil met à la disposition des étudiants un accès à la plateforme de formation EPREL et un compte utilisateur, ainsi qu'un accès à un logiciel de classe virtuelle.

Ces accès, qui permettent à tous les étudiants de débiter l'année dans de bonnes conditions, sont limités au niveau de la durée et seront bloqués en cas d'inscription administrative non finalisée dans les temps accordés.

II. Principes de fonctionnement

Le site de rattachement pour les inscriptions administratives est l'INSPÉ de Sénart (77), Campus de Sénart, 36/37, rue Georges Charpak, Bâtiment F1, 77127 Lieusaint.

Le site de rattachement pédagogique pour le suivi des étudiants, les regroupements, ainsi que les examens terminaux écrits est le site INSPÉ de Torcy (77), 2/4, avenue Salvador Allende, 77200 Torcy

Regroupements :

- Tous les regroupements se font à distance et ils sont **obligatoires**.
-

Regroupements obligatoires déjà établis (sous réserve de regroupements supplémentaires)

Regroupements - Master 1^{ère} année			
Regroupement en distanciel	Mardi 5 Septembre 2023 de 18h à 21h	Réunion 3h	<p>ODJ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Transmission des informations liées à la formation. ▪ Présentation du calendrier et des modalités d'organisation des stages en école. ▪ Inscription pédagogique aux UE de recherche (IFR). <p>Finalisation de l'inscription administrative Il faut obligatoirement, pour ce premier regroupement transmette par courrier électronique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une photo d'identité réglementaire ; • Une photocopie de la carte d'identité ; • L'attestation d'assurance de responsabilité civile. <p>En amont de la réunion : Une fiche de renseignements administratifs sera communiquée par courrier électronique à chaque étudiant par le secrétariat pédagogique de Torcy. Elle sera à compléter pour la totalité des rubriques et à renvoyer au secrétariat pédagogique de Torcy ainsi qu'au service master MEEF1 par courrier électronique. masterpremierdegre@u-pec.fr secpeda.torcy@u-pec.fr</p> <p>Chaque étudiant qui présente le concours de recrutement de professeurs des écoles doit indiquer l'académie où il souhaite s'inscrire pour présenter le concours.</p>
Début des enseignements le 11 septembre 2023			
Regroupement en distanciel	Mercredi 10 Janvier 2024 de 19h à 21h	Réunion 2h	Régulation à mi cursus universitaire
Regroupement en distanciel	Mercredi 5 juin 2024 de 19h à 21h	Réunion 2h	Bilan de l'année

III. Stage

Dans le cursus universitaire du Master MEEF 1, l'étudiant doit effectuer un stage dans des écoles publiques et/ou des structures éducatives, pour valider certains éléments constitutifs. Madame Nathalie Fredon est l'enseignante référente pour l'organisation du stage.

nathalie.fredon@u-pec.fr

Ce stage est obligatoire.

Stages - Master 2 ^{ème} année
<p>Semestres 3 et 4 : (Consignes du ministère : 12 semaines obligatoires)</p> <p>Sur l'académie de Créteil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12 semaines sous forme de stage filé (1 jour par semaine et jours massés) - Si l'étudiant est enseignant titulaire ou contractuel, la classe où il exerce sera considérée comme berceau de stage. <p>Hors académie de Créteil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modalités présentées lors du regroupement

1. Les étudiants, domiciliés dans la Région Ile-de-France, ou à proximité de l'académie de Créteil, feront le stage dans les départements de l'académie de Créteil (94, 93, 77).
2. Les étudiants, domiciliés en province doivent trouver **par eux-mêmes** les classes d'accueil pour effectuer leurs stages → **L'enseignant qui accueille l'étudiant ne pourra être rémunéré. Il convient d'en informer l'école qui devra accepter l'accueil de l'étudiant dans ces conditions.**
3. Les étudiants, domiciliés à l'étranger, effectuent leurs stages sur place, dans des établissements homologués par le Ministère de l'Education nationale. Ils doivent trouver **par eux-mêmes** les classes d'accueil.
4. Les étudiants, qui sont en poste à l'année dans une école, ou qui ont des vacances régulières dans des établissements scolaires, peuvent valider leurs stages sur leurs lieux professionnels avec l'accord du responsable du Master MEEF 1. Ils doivent fournir régulièrement les contrats de travail pour justifier de cet aménagement et valider les E.C. qui s'y rattachent.
5. Chaque stage fait l'objet :
 - D'une convention tripartite signée par le Directeur de l'INSPÉ de l'académie de Créteil, par Monsieur le Directeur académique des services de l'Education nationale ou Madame la Directrice académique des services de l'Education nationale et par l'étudiant,
 - D'une fiche de présence,
 - D'un bilan renseigné par le maître/la maîtresse qui accueille et le Directeur/la Directrice de l'école.

→ Tous ces documents officiels, administratifs et pédagogiques sont à **renvoyer à chaque fin de stage au secrétariat pédagogique du site INSPÉ de Torcy.**

Les conventions seront communiquées directement aux étudiants qui devront les faire signer par la Direction des services départementaux (DSDEN) d'accueil ou le chef d'établissement (sauf demande particulière du service du département d'accueil en charge de la mise en stage). L'étudiant est également responsable de sa feuille de présence et du bilan renseigné par le maître/la maîtresse d'accueil.
6. Dans les contenus de la formation, le stage est exploité et évalué dans certaines UE. Par conséquent, si le stage n'est pas effectué dans les conditions développées ci-dessus, les UE ne peuvent être validées et **il n'y a pas de rattrapage possible en session 2.**

IV. Contrôle des connaissances (référence Charte des examens de l'UPEC et Vadémécum du contrôle des connaissances du master MEEF 1 2023-2024)

Le diplôme délivré est le même pour toutes les modalités de formation du Master MEEF 1 : présentielle ECA/SOPA/AED et distance.

Le contrôle des connaissances de l'ensemble des ECUE dans la modalité à distance **uniquement** est sous le régime du contrôle continu en session 1 et en session 2.

V. La formation sur la plateforme EPREL

Cette formation nécessite de la part de l'apprenant une grande rigueur dans le suivi des différents enseignements qui composent ce cursus universitaire.

Une connexion régulière à la plateforme et une participation active aux travaux proposés et aux forums de discussions sont des axes importants pour la réussite du Master MEEF 1.

Les contenus des enseignements sont les mêmes que pour l'ensemble des modalités de formation du Master MEEF 1.

En début de chaque semestre, les étudiants trouveront pour chaque EC une fiche précisant les contenus d'enseignement dispensés, le calendrier prévisionnel des cours ainsi que les modalités d'accompagnement et d'évaluation retenues.

La participation à certaines classes virtuelles est prise en compte dans le contrôle continu des étudiants, par conséquent il revient aux étudiants de se rendre disponibles sur les créneaux retenus et signalés par les enseignants.

VI. L'assiduité

Les règles d'assiduité précisées dans le [vadémécum du contrôle des connaissances](#) s'appliquent à tous les étudiants, toutes modalités de formation confondues. Elles sont gage de réussite au Master MEEF 1. Les dérogations à cette assiduité et les absences doivent être justifiées auprès des enseignants concernés et à la direction du site de l'INSPÉ de Torcy.

Cette assiduité couvre l'ensemble des dispositifs mis en œuvre par les enseignants via la plateforme de formation. Ainsi la participation régulière notamment aux forums, aux classes virtuelles, aux webinaires, la consultation des documents, les remises des travaux, y compris intermédiaires, aux dates fixées, seront prises en compte par les formateurs responsables des enseignements.

Tous les étudiants inscrits à pôle emploi et/ou bénéficiant d'une prise en charge financière (employeur, fongécif, ...) sont soumis à un contrôle d'assiduité obligatoire.

Les regroupements à distance sont obligatoires. Les étudiants qui ne seraient pas en mesure de participer à ces regroupements devront obligatoirement présenter un justificatif d'absence aux gestionnaires pédagogiques du site de Torcy.

La réalisation de la totalité du stage inscrit dans la maquette du diplôme est incontournable, faute de quoi les ECUE intégrant le stage ne peuvent être validés.

Tous ces éléments sont développés dans le vadémécum du contrôle des connaissances du Master MEEF 1^{er} degré.